



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal de la commune de Frasnne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasnne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	X
BARTHET	Nicolas	X
BECHLER	Florence	X
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	X
CHRETIEN	André	Proc à F. BECHLER
GROS	Cédric	Absent
JEANNIN	Danielle	X
LEPEULE	Jacqueline	X
MARMIER	Angélique	Absente
PARIS	Marine	X
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	X
TROUTTET	Bruno	X
VIENNET	Marie Madeleine	Proc. à F. VUILLAUME
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	Absente
VUILLEMIN	Laurent	X

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Nicolas BARTHET.

Ordre du jour :

1/ Approbation du dernier compte rendu

2/ Finances/budgets :

- Litige location rue de la gare COMMUNE/POHL
- Subvention C.C.A.S.
- Subvention aux coopératives d'écoles
- Tarification dérogation scolaire
- Adhésion souvenir français

- Nouvelles modalités de la répartition de la taxe d'aménagement et convention de reversement Commune/CFD
- Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de moyens Pour la gestion de l'accueil Collectif de Mineurs (ACM) BOULE DE GOMMES à FRASNE. Année 2022
- Convention de prestation de services COMMUNE/CFD, Animateur Jeunesse du 1er octobre 2022 au 31 août 2023
- Validation Rapport de la CLECT
- Résiliation de la convention tarification Gymnase 2022 Commune/Département
- Tarification salle multisports et convention « Plans Gymnase 2022-2025 » Commune/Département
- Décision modificative n°1 budget principal

3/ Urbanisme :

- Dossier en cours
- Délégation Droit de Préemption Urbain aux communes
- Instauration du permis de démolir sur le territoire de la commune

4/ Foncier :

- Avenant à la convention opérationnelle prolongation de portage – Opération 261 Acquisition d'un ancien restaurant centre-ville
- Avenant à la convention opérationnelle prolongation de portage – Opération 440 Acquisition Place Rouy

5/ Travaux :

- Avenant n°1 Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle enfance-Jeunesse à Frasne

6/ Questions diverses

- Octobre rose

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

2/ Finances/budgets :

Délibération n°1 : Litige location rue de la gare COMMUNE/POHL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- De maintenir le montant du loyer à 190€ par mois pendant la durée des travaux.

Délibération n° 2 : Subvention C.C.A.S.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- de verser une subvention au budget CCAS de Frasne d'un montant de 6 503.52€ pour l'année 2022
- Les crédits sont au budget 2022
- Autorise le maire a effectuer ce versement

Délibération n° 3 : Subvention aux coopératives d'écoles

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention annuelle aux coopératives scolaire comme ci-dessous :

- École maternelle : 510 €
- École primaire : 1 000 €

Délibération n° 4 : Tarification dérogation scolaire

Le maire rappelle que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune les dépenses de fonctionnement est pris en charge par la commune de résidence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La Commune de Frasne prenne en charge les frais ci-dessous pour les enfants domiciliés à Frasne et scolarisés à l'extérieur du village
- Et de facturer le même montant pour les enfants scolarisés à Frasne et domiciliés à l'extérieur du village.

Tarif pour un enfant scolarisé en école élémentaire et classe spécialisée : 195€

Tarif pour un enfant scolarisé en école maternelle : 257 €

Délibération n° 5 : Adhésion souvenir français

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association du Souvenir Français pour un montant de 50€.

Délibération n° 6 : Nouvelles modalités de la répartition de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le principe de reversement de de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Frasne Dugeon selon les modalités décrites dans l'exposé ci-dessus ;
- Décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Autorise le Maire à signer une convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la CFD, cette dernière ayant délibéré de manière concordante,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 7 : Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de moyens Pour la gestion de l'accueil Collectif de Mineurs (ACM) BOULE DE GOMMES à FRASNE. Année 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'attribution de l'avenant n°1 entre la commune et l'Association Familles Rurales les Brimbelles qui traite de l'ouverture du périscolaire le mercredi après midi pour l'année scolaire 2022-2023

- Autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant et tout acte s'y rapportant.

Délibération n° 8 : Convention de prestation de services COMMUNE/CFD, animateur Jeunesse du 1er octobre 2022 au 31 août 2023

Une convention entre la Communauté de communes et la Commune de Frasne pour la prestation de services d'un animateur Jeunesse pour encadrer le Conseil municipal des enfants et des jeunes est en cours pour l'année 2021-2022.

Il est proposé au conseil municipal de la renouveler jusqu'en 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le renouvellement de cette convention
- Autorise le maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant

Délibération n° 9 : Validation Rapport de la CLECT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le rapport de la CLECT réunie le 6 Septembre 2022,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire de la présente délibération à Mr le Président de la CFD.

Délibération n°10 : Résiliation de la convention tarification Gymnase 2022 Commune/Département

Une convention-cadre entre le Département et la Commune a été établie en mars dernier pour l'utilisation du gymnase par les collégiens.

La commune dispose d'une convention dont le terme est fixé au-delà du 31 août 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la résiliation de cette convention au 31/08/2022.

Délibération n°11 : Convention « Plans Gymnase 2022-2025 » Commune/Département

La nouvelle convention cadre du « Plans Gymnase 2022-2025 » qui prend le relais de l'affaire précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Cet accord-cadre
- Autorise le Maire à signer la convention

Délibération n°12 : Décision modificative n°1 budget principal

Objet : Dans le cadre du litige entre la Commune et la Société Saulnier TP, un protocole transactionnel a été signé en Août 2022. La commune doit verser la somme de 10 000€ à la Société SAULNIER TP. Il y a lieu de comptabiliser cette dépense d'indemnisation en charges exceptionnelles au compte 6718 (en M14). En effet cette dépense n'augmente pas la valeur de l'immobilisation. Il conviendra d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires par décision modificative comme ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6718 : Autres charges exceptionnelles.		10 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		10 000.00 €
D 6875 : Dot.provis.risques exception.	10 000.00 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	10 000.00 €	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1 du budget principal.

3/ Urbanisme :

Dossier en cours : Bruno Trouttet présente le compte rendu de la dernière commission urbanisme.

Délibération n°13 : Délégation Droit de Préemption Urbain aux communes

Suite à l'instauration du Droit de Préemption Urbain par la CFD sur les zones U et AU définies au PLUi, la CFD a délégué l'exercice de ce DPU aux communes.

Le maire donne lecture au conseil de la délibération du conseil communautaire de la CFD approuvée le 12 juillet 2022, concernant l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) et portant délégation de ce DPU aux communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation de droit de préemption urbain de la Communauté de communes Frasne Drugeon aux Communes

Délibération n°14 : Instauration du permis de démolir sur le territoire de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Les modalités d'instauration du permis de démolir
- De soumettre les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction au permis de démolir sur l'ensemble de la commune, en application de l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme,
- Rappelle que sont dispensés de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R421-29 du Code de l'Urbanisme.

4/ Foncier :

Délibération n°15 : Avenant à la convention opérationnelle prolongation de portage – Opération 261 Acquisition d'un ancien restaurant centre-ville

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et une abstention d'Hélène Poulin :

- Accepte l'avenant de prolongation du portage jusqu'au 24/06/2024 pour le bâtiment cité en objet
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

Délibération n°16 : Avenant à la convention opérationnelle prolongation de portage – Opération 440 Acquisition Place Rouy

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et une abstention d'Hélène Poulin :

- Accepte l'avenant de prolongation du portage jusqu'au 30/08/2024 pour le bâtiment cité en objet
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

Délibération n°17 : Portage foncier EPF – Mise à disposition des locaux pour travaux - portage du bâtiment sis 62, grande rue à Frasne

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 1 vote contre d'Hélène Poulin :

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'EPF afin de voir mis à disposition de la commune les biens sis 62 grande rue à des fins de travaux
- L'autorisation de Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition avec l'EPF, et le boulanger.

5/ Travaux :

Délibération n°18 : Avenant n°1 Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle enfance-Jeunesse à Frasne

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'avenant n°1 du lot n°13 Équipement d'office pour un montant de - 6 344.61 HT
- Autorise le maire à signer l'avenant

Délibération n°19 : Exonération de taxe d'aménagement Maison de santé communautaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'exonération de taxe d'aménagement pour le permis de construire, tout modificatif et déclaration préalable concernant la maison de santé porté par la Commune de Communes Frasne Drugeon

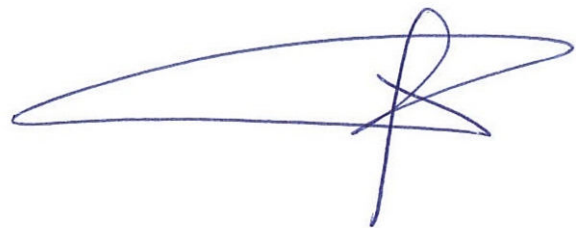
La séance est levée à

Le secrétaire de séance,

Nicolas Barthet

Le Maire,

Philippe Alpy

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke that loops back to cross the horizontal one, and a final vertical stroke extending downwards.